ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Lundi 26 mars 2012, 20h00
Centre socioculturel Pôle Sud, Av. J.-J. Mercier 3, 1003 Lausanne

PROCES-VERBAL

Liste des présences : cf. en fin de PV

1. **Rappel : l'enjeu de la démarche « critères » et le calendrier du projet des Plaines-du-Loup / cf. présentation annexée, pp 1 à 6**

   Valéry souhaite la bienvenue et présente le contexte et les objectifs de la démarche participative « critères d'attribution des lots » (lancée par l'AE le 8 septembre 2011).
   Philippe présente le déroulement de la démarche jusqu'à aujourd'hui, ainsi que l'étape de finalisation à venir.

2. **Présentation des recommandations et des critères pour l'attribution des lots dans le cadre de projets d'écoquartiers / cf. présentation annexée, pp 7 à 26**

   A noter : parallèlement aux recommandations et aux critères d'attribution, les groupes de travail ont commencé l'élaboration d'un glossaire. Etant encore insuffisamment développé, et compte tenu du temps limité de l'AG extraordinaire, ce glossaire n'est pas présenté.

   En fonction d'une répartition convenue entre eux, les recommandations et les critères sont présentés par les personnes suivantes :
   Josette (groupe de travail *mixitéS*) présente les critères pp 25 et 26.
   Alain (groupe de travail *énergie & environnement*) présente les critères pp 21, 22, 23 et 24.
   Antonio (groupe de travail *faisabilité des projets*) présente les recommandations pp 9 et 11, et les critères pp 19 et 20.
   Giampiero (groupe de travail *gouvernance*) présente les recommandations pp 8, 10, 15 et 16 et le critère p 18.
   Marco (groupe de travail *taille critique*) présente les recommandations pp 12, 13 et 14.

3. **Questions, remarques, demandes d'ajustement**

   L'au-delà du quartier :
   Régis mentionne ce qui, pour lui, constitue un défi incontournable, qui ne se règle pas de lui-même et qui est particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de construire à partir de rien un périmètre entier de ville : il faut « ancrer le quartier dans la ville », et cela passe par des dispositifs urbanistiques et sociaux.
   Une question de Douglas : ne faudrait-il pas inclure un objectif explicite encourageant la prise en compte des besoins des habitants des quartiers voisins ? Une autre personne se demande si les liens avec le voisinage ne se font pas tout naturellement ? Les recommandations devront préciser que le travail ne se limite pas aux frontières de l'écoquartier et insister plus encore sur cet aspect important.

L'au-delà du cercle des personnes bien informées :
Daniel relève qu'on a jamais mentionné le travail d'information que le Ville se doit de faire – un travail permettant par exemple à un habitant lamda d'Ouchy d'avoir connaissance de la démarche des Plaines-du-Loup et de pouvoir s'y associer d'une manière ou d'une autre. La question est par exemple de savoir à qui, quand, comment demander d'habiter dans le futur quartier ? Marco et Antonio rappellent qu'une recommandation propose la création d'une plateforme pour répondre à cette question et que la participation des habitants au projet est également encouragée. Mais, effectivement, il n'est pas spécifiquement fait mention du lien entre information et participation, cela pourrait être complété.

Dans quelle mesure la Ville tiendra-t-elle compte du travail de l'AE ?
Nous n'avons pas de garantie sur ce point, répond Valéry. Mais il en était de même lorsque l'AE a produit ses recommandations avant le concours d'urbanisme des Plaines-du-Loup. Au final, elles avaient été intégrées au cahier des charges du concours et l'AE avait obtenu une place dans le jury. Dans le cas présent, les contacts avec la ville à ce propos sont encourageants et le calendrier de notre démarche tombe bien par rapport au pré-découpage des lots que le bureau Tribu'Architecture est en train d'effectuer et qu'il remettra à peu près en même temps que nos recommandations. Ces deux démarches sont complémentaires et seront utiles à la Ville pour la suite. Pour Giampiero, notre travail ne peut simplement pas être ignoré. Nadia encourage l'AE à échanger avec Tribu : Tribu travaille sur le quantitatif et l'AE sur le qualitatif, il y a donc matière à enrichissement mutuel ! La suggestion est effectivement intéressante. Pour Valéry, il y a peut-être une passerelle à établir.

Et comment la Ville perçoit-elle les petites coopératives ?
Par rapport à cette question, et dans la mesure où l'AE craint que la Ville ait une position trop méfiante, il s'agira de faire un travail d'explication pour convaincre qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à traiter avec des coopératives d'habitants de taille modeste. Mais il est vrai que cela demandera à la Ville une flexibilité qui ne va pas forcément de soi (d'où les réticences perçues lors de certains échanges AE-Ville).

Mais ne risque-t-on pas des effets pervers à vouloir surprotéger les petites coopératives ?
Olivier se pose la question, notamment parce qu'il juge les petites coopératives d'habitants comme n'offrant pas de potentiel significatif, par ex. pour proposer des solutions innovantes d'ordre social (mise à disposition de locaux communs pour activités, solutions pour logements dévolus à personnes précarisées, etc.). Les petites coopératives d'habitants, ne sont-elles pas synonymes de replis sur soi ? Marco et Antonio soulignent, pour y avoir travaillé, que les critères ne leur paraissent pas induire des biais dommageables. Ils précisent que par rapport à certains critères, une petite coopérative d'habitants obtiendra un bonus là où une grosse coopérative d'habitation n'en obtiendra pas, et que pour d'autres critères ce sera l'inverse. La question étant de savoir si l'on reconnaît aux petites coopératives d'habitants un potentiel spécifique. Ce point sera quelque peu retravaillé et fera entre autre l'objet d'un développement dans le glossaire. Quant à Nadia, elle rappelle l'existence de la PECHE dans le cadre de laquelle toutes les coopératives d'habitants peuvent se retrouver – cela non seulement s'il s'agit de parler d'une seule voix face à la Ville, mais aussi pour dialoguer les unes avec les autres et se rendre peut-être compte qu'elles trouveraient de l'intérêt à se regrouper.

Et le volet économique ?
Daniel trouve que les questions économiques n'ont peut-être pas suffisamment été approfondies. Pourrait-on par exemple imaginer un fond de péréquation pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?

Et au-delà de Lausanne, l'AE communiquera-t-elle son travail à d'autres collectivités ?
Sans aucun doute !

Félicitations :
Nadia et Maryline saluent le travail accompli.

Ajustements à considérer :
- Ancrage dans la ville et prise en compte des besoins des habitants de proximité : pour le critère 9 par exemple, en page 26, l'objectif peut être élargi : le but n'est pas seulement la plus-value des projets pour le quartier, mais également pour les quartiers voisins.
- En page 14, concernant la question de la participation, souligner le rôle de la Ville en la matière : l'information est par exemple essentielle pour rendre la démarche des Plaines-du-Loup, la plateforme imaginée et les porteurs de projets accessibles à tous.
- En page 11, à propos des questions de financement : pour les projets financièrement fragiles mais intéressants, par exemple en matière sociale, serait-il imaginable de proposer un système de péréquation pensé à l'échelle globale des 3/3 afin de donner des conditions préférentielles dans certains cas, cela sans hypothéquer les finances publiques ?
- Concernant les projets des petites coopératives d'habitants ou autres petits projets et les recommandations visant à les encourager, peut-être sera-t-il prudent d'analyser plus attentivement les risques d'effets pervers afin, soit d'argumenter plus finement la position adoptée, soit pour la repenser pour écarter les risques qui auraient été identifiés.

4. Validation

Principe :
Les recommandations et critères ne font pas l'objet d'une validation point par point. Ces éléments sont porteurs de valeurs, ainsi que d'une vision en matière d'habitat, de prise en compte des enjeux environnementaux, de vie en société et de participation, mais demandent encore souvent des ajustements. En conséquence, il s'agit d'évaluer si l'ensemble constitue une base à partir de laquelle l'AE peut produire un document de référence portant son nom.

Validation :
Opposé à la validation : personne.
Veut s'abstenir : personne.
Adhère à ce qui a été présenté, mais avec une réserve : une personne pas d'accord avec ce qui lui apparaît comme une surprotection des petites coopératives d'habitants
Valident l'ensemble : toutes les autres personnes présentes

5. Divers et propositions individuelles

Des nouvelles :
Des nouvelles sont données sur l'état d'avancement du projet des Plaines-du-Loup et sur les intentions de la Ville en matière de calendrier.

Une proposition :
Mettre la présentation sur le site de l'AE, afin de pouvoir la consulter et, cas échéant, adresser des questions ou remarques à bureau@ecoquartier.ch. Philippe s'en chargera et retransmettra les courriels aux personnes les mieux à même d'y répondre.

Liste des présences :

Membres AE présents	Membres AE excusés	Non membres (participants aux ateliers et intéressés)
Beaud Valéry	Kaiser-Morris Ximena	Gonzalez Douglas
Béguin Daniel	Morel Nicolas	Gonzalez-Ostos Brigitte
Bourdin David	Sugar André-Lou	Rocher Vincent
Castroni Marco		Vieira Sonia
Chabloz Claude (Mme)		Zucchinetti Antonio
Christinet Nadia		
Descartes Véronique		
Ganière Jacqueline		
Hamou Marie-France		
Jobin Yves		
Joseph Roland		
Kaid Annette		
Le Bourhis Catherine		
Le Bourhis Maïté		
Leroy-Beaulieu Benjamin		
Merteil Christophe		
Monnerat Hervé		
Monnerat Maryline		
Niederoest Régis		
Pellet Josette		
Rochat Olivier		
Sattiva Alain		
Schmid Jeanne		
Solms Philippe		
Stival Angela		
Tharin Joëlle		
Thélin Noémie		
Todeschini Serge		
Trezzini Giampiero		

29.03.2012/PhS/VB

26 mars 2010 – Pôle Sud - Lausanne

Assemblée générale extraordinaire Association écoquartier

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

INTRODUCTION

- Contexte, objectifs et présentation de la démarche

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS

- 9 enjeux faisant l'objet de recommandations

PRÉSENTATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS

- 9 critères

DISCUSSION, AJUSTEMENTS ÉVENTUELS ET VALIDATION

DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

INTRODUCTION

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Écoquartier des Plaines-du-Loup

- 2006 - postulat Trezzini : « Pour un quartier écologique à Lausanne »
- **2007 - fondation de l'Association écoquartier**
- **2007 - rapport-préavis 2007/19 « Projet Métamorphose »**
- 2008 - initiative populaire dite « des deux stades au Nord »
- 2009 - rapport-préavis 2009/01 « Projet Métamorphose »
- 2009 - votation populaire : 56 % de soutient à « Métamorphose »
- **2010 - concours de projets d'urbanisme**
- **2010-2012 - élaboration d'un Plan directeur localisé (PDL)**
- **Dès 2013 - élaboration de Plans partiels d'affectation (PPA)**
- **Dès 2015 - permis de construire / début des premières constructions**

Écoquartier des Plaines-du-Loup

- ZIP, un quartier durable pour les Plaines-du-Loup (tribu'architecture, Lausanne)

Association écoquartier - métamorphOSONS!

- métamorph**osons**! - recommandations urbanistiques de l'Association écoquartier
  - brochure 20 pages + tableau dépliable

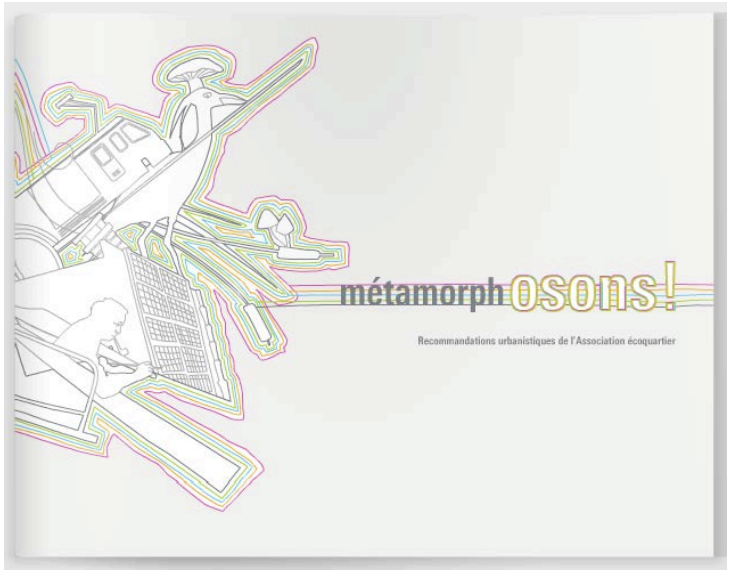

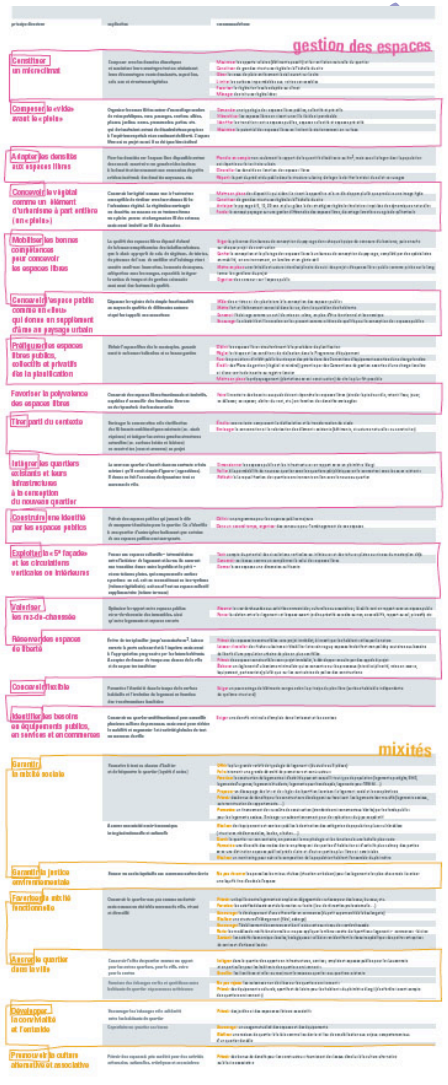

Ateliers AE 2011-2012

5 GROUPES DE RÉFLEXION

- Une démarche lancée le 8 septembre 2011
- 5 groupes: énergie & environnement, mixitéS, taille critique, gouvernance, faisabilité des projets (financement et capacité de réalisation)
- De nombreuses séances de groupes et 7 plénières

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

RÉORGANISATION DU TRAVAIL EN 3 VOLETS

- Recommandations / critères d'attribution des lots / glossaire
- Mais aujourd'hui, une présentation limitée aux recommandations et aux critères

FINALISATION DE LA DÉMARCHE

- Avril-mai: réalisation d'une publication
- Juin: Transmission de la publication aux collectivités à sensibiliser, dont Lausanne

RECOMMANDATIONS

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Appel d'offres & commission ad hoc

- **Objectif:** ancrer la transparence à chaque étape du développement du projet, cela dès l'appel d'offres public, et assurer une participation externe à l'administration dans la commission ad hoc en charge de l'examen et des préavis des dossiers déposés en vue de l'obtention d'un lot sur le site des Plaines-du-Loup

- **Recommandations:**
  - les critères d'attribution des lots sont connus et annoncés dès l'appel d'offres public
  - la commission ad hoc est mixte, c'est-à-dire qu'elle comprend non seulement des représentants de l'administration, mais également des représentants de la société civile émanant, par exemple, d'associations militant en faveur des aînés , des handicapés, des jeunes, des migrants, de l'environnement
  - les membres de la commission ad hoc sont libres d'intérêt à l'égard du projet des Plaines-du-Loup
  - la commission ad hoc applique les critères annoncés lors de l'appel d'offres public

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Sélection des dossiers

- **Objectif:** donner un maximum de chances aux projets innovants et aux projets émanant de petits investisseurs

- **Recommandations:**
  - ne pas rejeter un dossier de qualité présentant des faiblesses (plan de financement ou expertise en matière de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage), mais demander des compléments ou garanties supplémentaires dans un délai fixé.
  - fixer des délais différenciés pour la remise des compléments d'informations et/ou des garanties supplémentaires, cela en fonction du soumissionnaire et/ou du type de lot concerné (délais inversement proportionnels à l'importance des lots)
  - autoriser les dossiers relatifs aux petits lots à faire figurer dans leur plan de financement une rubrique « auto-construction », par exemple jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximum du coût de construction de l'immeuble projeté (plafond à déterminer).

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

La règle des 3/3 et son application

- **Objectif:** assurer le respect, tout au long du processus de construction du quartier des Plaines-du-Loup et pour chaque étape définie par la planification urbanistique, de l'application de la règle des trois tiers (1/3 subventionnés ou contrôlés; 1/3 marché libre (locatif ou PPE); 1/3 coopératives d'habitants)

- **Recommandations:**
  - veiller au respect de la définition donnée aux trois tiers, soit:
    - 1/3 loyer contrôlé, y compris subventionné (cf. détails dans glossaire)
    - 1/3 coopératives d'habitants (cf. détails dans glossaire)
    - 1/3 marché libre – locatif ou PPE (cf. détails dans glossaire)
  - veiller au respect de la règle des trois tiers dans l'espace et dans le temps
  - assurer le suivi de l'application de la règle dans le temps en se basant sur un système de quantification explicite et en l'accompagnant de compte-rendu réguliers et transparents

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Droits de superficie

- **Objectif:** afin de servir au mieux l'intérêt public, ne pas limiter le recours à des modalités variées pour les droits de superficie et veiller à ce que les engagements des superficiaires soient reconduits en cas de cession des droits

- **Recommandations:**
  - concernant les modalités à définir pour les droits de superficie, ne pas se limiter à une solution standard mais, dans l'intérêt public et dans la mesure du possible, recourir à toutes les formules existantes, celles-ci étant à préciser en fonction des cas (par exemple, limitation du taux d'intérêt en faveur des projets à vocation sociale, ou contrôle des loyers sur la durée totale des droits de superficie)
  - encourager le dépôt de dossiers par les petites et moyennes coopératives d'habitants en proposant, dans la mesure du possible, des avantages relatifs au paiement du droit de superficie
  - un superficiaire ne pourra céder son droit de superficie qu'avec l'accord du superficiant; le superficiant veillera à ce que le repreneur souscrive aux engagements pris par le précédent superficiaire et/ou aux engagements liant les acteurs de l'écoquartier (si pertinent, prévoir des droits de préemption ou autres)

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Lots, disponibilité, concours d'architecture

- **Objectif:** se donner les moyens d'accueillir des investisseurs variés et des projets diversifiés et innovants

- **Recommandations:**
  - distinguer 3 catégories de lots:
    - les petits lots de moins de 2'000 m^2 de surface brute de plancher
    - les lots moyens entre 2'000 et 5'000 m^2 de surface brute de plancher
    - les grands lots de plus de 5'000 m^2 de surface brute de plancher.
    - la surface brute de plancher des grands lots pourra être répartie selon la règle des 3/3
  - réserver suffisamment de lots petits et moyens pour les projets de coopératives d'habitants et les projets particulièrement innovants
  - ne pas assortir l'attribution des petits lots à l'obligation d'organiser des concours d'architecture

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Habitat favorisant l'implication des habitants

- **Objectif:** encourager le développement d'un habitat favorisant l'implication des habitants au niveau de l'immeuble et du quartier

- **Recommandations:**
  - en se basant sur les statuts des coopératives, favoriser celles qui sont d'utilité publique (notamment pour la mise à disposition d'un lot)
  - Afin de soutenir les petites et moyennes coopératives d'habitants (selon 2ème recommandation concernant les droits de superficie, cf. diapositive y relative), distinguer les coopératives d'habitants en 3 catégories:
    - les petites coopératives qui comprennent moins de 50 membres ou qui ne gèrent qu'un seul immeuble
    - les coopératives moyennes qui comprennent moins de 200 membres ou qui ne gèrent pas plus de 3 immeubles
    - les coopératives qui dépassent les 200 membres ou qui gèrent plus de 3 immeubles
  - dans le tiers réservé aux coopératives d'habitants, exclure l'attribution de lots aux coopératives d'habitation

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

MixitéS, participation, lien social

- **Objectif:** créer les conditions pour un vivre ensemble harmonieux et solidaire, favoriser la participation et l'intégration et minimiser les risques de ségrégation

- **Recommandations:**
  - les grands lots pourront être attribués à des consortiums d'investisseurs et les lots contigus moyens et petits être répartis entre investisseurs ayant des projets variés – ces options étant porteuses de mixité
  - les investisseurs seront incités à faire participer les futurs habitants à l'élaboration de leurs projets; les futurs propriétaires PPE, locataires, coopérateurs-locataires pourront ainsi être associés à l'élaboration du projet les concernant
  - sera mise en place: une plateforme d'échange où les futurs investisseurs et habitants pourront se rencontrer
  - les investisseurs seront incités à réserver les rez-de-chaussée à des activités sociale / économique; l'implantation d'activités génératrices de lien social sera encouragée
  - des animateurs sociaux/modérateurs pourront être engagés, par exemple sur la base de contributions habitants/ville (co-responsabilité budgétaire)
  - veiller à la présence suffisante de services et équipements facteurs d'intégration et investiguer les possibilités de mise en place d'un budget de quartier participatif (alloué par la ville pour certaines affectations)

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Gouvernance

- **Objectif:** fédérer les acteurs concernés par l'écoquartier des Plaines-du-Loup autour de valeurs et d'objectifs exemplaires en matière d'environnement, de mixité, de vie en commun et favoriser la mise en place d'une gouvernance participative apte à donner corps à ces valeurs et objectifs

- **Recommandations:**
  - contribuer et veiller à l'établissement de documents cadres spécifiques pour trois niveaux distincts d'engagement des acteurs:
    - écoquartier des Plaines-du-Loup / charte de quartier avec partie prédéfinie à signer par tous les porteurs de projets (condition pour la recevabilité des dossiers) et partie à construire dans un second temps en concertation entre les investisseurs, les habitants et les usagers du quartier
    - îlot / charte de voisinage
    - immeuble / engagement sur le «vivre ensemble» donnant aux habitants un pouvoir de codécision partagée avec les investisseurs
  - pour les niveaux précités, et selon les cas, exiger ou encourager la constitution d'organes de gouvernance

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Suivi dans la durée

- **Objectif:** dans la durée, assurer une prise en compte et une actualisation ambitieuses de la gouvernance et des valeurs fondatrices de l'écoquartier

- **Recommandations:**
  - sur la base des règlements/chartes, la Ville établit des critères/indicateurs et processus qui permettent le suivi du respect de celles-ci
  - la Ville lance une réflexion sur une forme de démocratie écologique pour le quartier
  - la Ville veille au respect rigoureux des règles d'économie d'énergie; elle fait de la société à 2000W son objectif pour l'écoquartier; un dispositif de mesure de consommation des divers immeubles et d'un système de visualisation publique de ces données est mis en place

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Valeurs & gouvernance

CRITÈRE 1: ENGAGEMENT

- **Objectif:** adhésion à la charte de l'écoquartier des Plaines-du-Loup

- **Exigence minimale:** engagement à respecter et mettre en œuvre la charte (signature préalable)

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Participation des (futurs) habitants

CRITÈRE 2: PARTICIPATION

- **Objectif:** s'assurer que le projet réponde aux aspirations/besoins des (futurs) habitants

- **Exigence minimale:** détailler la manière dont le projet répond aux aspirations / besoins des (futurs) habitants
- Bonus+1 : aux projets soutenus par plus de la moitié des futurs habitants (ménages)
- Bonus+2 : aux projets portés ou soutenus par plus de deux tiers des futurs habitants

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Capacités de financement et de réalisation

CRITÈRE 3: FINANCEMENT ET MAÎTRISE D'OUVRAGE / D'ŒUVRE

- **Objectif:** s'assurer que les projets peuvent être menés à terme

- **Exigence minimale:** présentation d'un plan de financement
- **A posteriori:** la ville peut conditionner l'attribution d'un lot à la présentation de garanties supplémentaires de la part du(des) porteur(s) de projet sélectionné(s)
  - financières
  - d'accompagnement de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

Énergie & environnement

CRITÈRE 4: CONSTRUCTION ET ÉNERGIE

- **Objectif:** Exigences de rendement énergétique et de confort; construction saine et écologique

- **Exigence minimale:** respect au minimum du label MINERGIE-ECO® ou équivalent
- Bonus+1: respect du label MINERGIE-P-ECO® ou équivalent
- Bonus+2: performance supérieure au label MINERGIE-P-ECO® ou équivalent, bâtiment passif ou productif

attention:
recommandations et critères
à actualiser après 1 an

Énergie & environnement

CRITÈRE 5: SOURCE D'ÉNERGIE

- **Objectif:** Consommation d'énergies 100% renouvelables

- **Exigence minimale:** consommation d'énergies renouvelables ≥80%
- Bonus+1: consommation d'énergies 100% renouvelables
- Bonus+2: consommation d'énergies 100% renouvelables avec mutualisation

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

Énergie & environnement

CRITÈRE 6: MOBILITÉ

- **Objectif:** Limitation du trafic individuel motorisé (TIM) et encouragement à la mobilité douce

- **Pas d'exigence minimale**
- Bonus+1: TIM < moyenne ou projet apportant, en termes de mobilité, une plus value au quartier (idées originales et novatrices, plan de mobilité d'immeuble, etc.)
- Bonus+2: renoncement au TIM

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

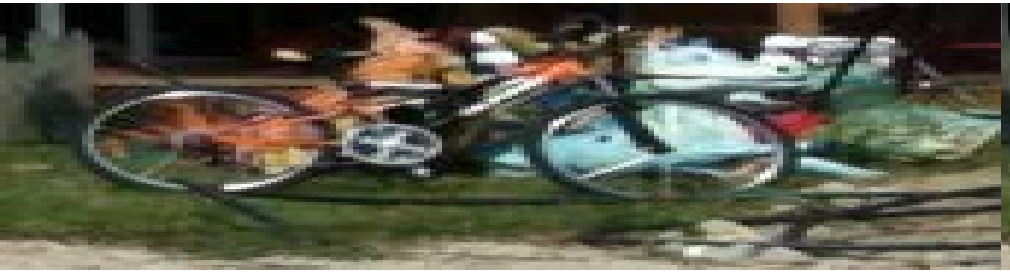

Énergie & environnement

CRITÈRE 7: EAU ET BIODIVERSITÉ

- **Objectif:** Intégration dans le concept du quartier

- **Pas d'exigence minimale**, mais compatibilité avec les objectifs de l'écoquartier
- Bonus attribué en fonction des qualités particulières du projet à s'insérer dans les réseaux bleu et vert

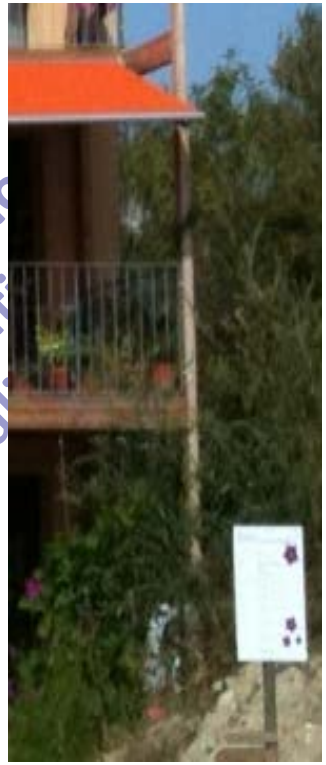

MixitéS

CRITÈRE 8: SOLIDARITÉ

- **Objectif:** représenter tous les secteurs socio-économiques, refléter la diversité socio-culturelle, ainsi que la pyramide des âges, et faire une place à tous les types de population, y compris les moins favorisés

- **Pas d'exigence minimale**
- Bonus attribué aux projets incluant/garantissant
  - des logements à prix coûtant
  - des appartements subventionnés
  - des logements pour étudiant.e.s et apprenti.e.s
  - des appartements protégés pour personnes âgées
  - des appartements protégés pour personnes souffrant de fragilité physique, sociale ou psychique
  - garantissant un maximum de mixité (par exemple par une solidarité économique)

attention: recommandations et critères à actualiser après l'ag

MixitéS

CRITÈRE 9: MIXITÉ FONCTIONNELLE

- **Objectif:** apporter au quartier une plus-value en terme de services à la population, en complémentarité avec les services déjà proposés par la ville

- **Pas d'exigence minimale**
- Bonus attribué aux projets prévoyant
  - des activités favorisant les liens entre les différents secteurs socio-économiques
  - des locaux (par ex. au rez-de-chaussée des immeubles) pour garderies, artisans divers (boulangerie, coiffeur, salons-lavoirs, etc.), centres de santé, petits commerces, bibliothèque, tea-room, réfectoires, ateliers de réparation, ateliers vélo, équipements de tout genre, etc.
  - des locaux associatifs, des lieux de rencontre, une maison de quartier
  - des jardins familiaux, parcs pour enfants, terrain de sport, etc.
  - des locaux et salles polyvalentes (pour yoga, taïchi, échanges de savoirs et compétences, devoirs surveillés, cours divers, etc) ouverts non seulement aux habitant.e.s de l'immeuble, mais aussi aux autres habitant.e.s du quartier
  - l'animation d'une activité au bénéfice de tous les habitants du quartier.

attention! recommandations et critères à actualiser après l'ag

DISCUSSION, AJUSTEMENTS ÉVENTUELS ET VALIDATION

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag

DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

attention:
recommandations et critères
à actualiser après l'ag